

28 mai 2018

Monsieur le maire, Madame Monsieur les élus de la majorité.
Madame Monsieur des élus de l'opposition.

Je souhaite par cette intervention ce jour vous faire prendre conscience des réels problèmes de nos écoles. Depuis plus de deux ans aujourd'hui à maintes et maintes reprises que cela soit par le biais des associations des parents d'élèves, de la commission des écoles, ou des deux oppositions vous la majorité vous fêtent toujours la sourde oreille.

Depuis 2016, une association de parents d'élèves (APE) FCPE n'a de cesse d'interpeller la municipalité concernant les ATSEM, en sous-effectif eu égard à la législation en vigueur (article R412-127 du code des communes :

Je souhaite à nouveau sensibiliser sur le fait que les ATSEM sont indispensables au bon fonctionnement d'une école maternelle puisqu'ils :

assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation, et l'hygiène des jeunes enfants, accompagnait les enfants dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité, participe au projet éducatif, prépare et met un état de propreté des locaux et les matériels servant directement aux enfants, assiste à l'enseignant dans la préparation et l'animation des activités pédagogiques, permettre une collaboration avec les enseignants, optimiser la sécurité des enfants dans le cadre des exercices d'évacuation et des plans particuliers de mise en sûreté.

Sans la présence d'un ou d'une ATSEM par classe nous déplorons une dégradation de la qualité du service public d'éducation. Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi de six 'agent spécialisé des écoles maternelles et

des classes enfantines. Cet agent est nommé par le maire après avis du directeur ou de la directrice.

Son traitement est exclusivement à la charge de la commune.

Pendant son service dans les locaux scolaires, il est placé sous l'autorité du directeur ou de la directrice.").

Un premier courrier vous a été adressé en 2016, regroupant les 3 APE communales et enjoignant M. le Maire à recruter le nombre adéquat d'ATSEM de manière à assurer des conditions d'accueil convenables pour les enfants d'une part, et des conditions de travail améliorées pour le personnel de six leur fonction au sein des classes. Trop peu à notre goût Aujourd'hui, Monsieur le maire et ses conseillers municipaux sont dans l'incapacité systématique de prévoir et de programmer les investissements à ce sujet en adéquation avec les écoles de notre commune.

Face à ces multiples refus de la majorité en place une pétition avait été signée par plus de 453 parents pour soutenir la demande d'une ATSEM supplémentaire.

Lors du conseil municipal du 20 juin 2017 témoigne des débats pertinents et houleux à ce sujet (question écrites n° 4 et 5 de l'opposition) et du refus persistant d'une majorité de procéder au recrutement nécessaire.

L'année scolaire 2017-2018 a été émaillée de dysfonctionnements récurrents en lien avec ce sujet (courrier à l'appui) signifiant des problèmes de sécurité. (Voir également le compte-rendu du PPMS mentionnant le problème de sécurité qui se pose dans le cadre d'exercice d'évacuation).

Le budget municipal primitif 2018 ne prévoit toujours pas de renforcement des postes d'ATSEM, malgré des budgets de fonctionnement/ d'investissement excédentaires.

Cette déclaration sera transmise à la préfecture de la Haute-Garonne en termes de gestion du personnel et de la fonction publique territoriale au sein de la commune de Saint Alban.